

L'AGENCE D'URBANISME D'AGGLOMERATIONS DE MOSELLE (AGURAM) RECRUTE UN(E) CHARGE(E) D'ETUDES EN URBANISME/PLANIFICATION

/ PRESENTATION DE L'AGURAM

Basée à Metz, l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle est au service d'un territoire totalisant près de 500 000 habitants. Elle a vocation à assurer des missions d'observation, d'expertise, d'études et d'assistance technique aux collectivités dans la définition de leurs politiques d'aménagement et de développement. En matière de planification, les travaux sont aussi bien menés à l'échelle locale que régionale (SRADDET, SCoTAM, PLUi & PLU). Elle concilie à la fois un ancrage fort dans la proximité, avec une ingénierie d'appui aux territoires, et une réflexion sur les grands territoires, la construction du collectif et les évolutions territoriales. Engagée dans des dynamiques métropolitaines et transfrontalières, elle forme également l'ingénierie du pôle métropolitain du Sillon Lorrain par un travail en réseau avec les agences lorraines, qui s'élargit aux agences du Grand Est.

L'AGURAM rassemble et anime une équipe pluridisciplinaire de 35 professionnels intervenant en mode projet, principalement dans les domaines : de l'urbanisme, l'économie, l'environnement, les transports et l'habitat. L'équipe travaille également en réseau avec les autres agences d'urbanisme françaises au sein de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU).

/ Cadre de l'offre d'emploi

Depuis 2014, l'Agence s'est pleinement investie dans la planification communale pour répondre aux attentes des communes de Metz Métropole dans la perspective de la disparition programmée des Plans d'Occupations des Sols.

Aujourd'hui, plusieurs communes de la future métropole messine disposent de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) non compatibles avec les Orientations du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé le 20/11/2014. Ces documents communaux disposent d'un délai de trois ans pour réaliser leur mise en compatibilité (article L131-6 du Code de l'Urbanisme).

Dans ce contexte réglementaire contraint par le temps, et pour satisfaire une demande exceptionnelle de révision des documents d'urbanisme de plusieurs communes appartenant au territoire de Metz Métropole, l'AGURAM a besoin de renforcer son effectif pour faire face aux contributions qui lui sont demandées dans le cadre du programme partenarial.

/ Poste et missions

Au sein du Pôle Planification, Projets & Territoires, vous piloterez les interventions de l'AGURAM à l'échelle communale, coordonnerez les différentes réunions, notamment pluridisciplinaires, et avec les élus. Vous pourrez également être sollicité(e) pour des procédures courtes de gestion de documents

d'urbanisme en vigueur. Vos travaux pourront s'appuyer sur les compétences pluridisciplinaires de l'équipe et plus particulièrement sur celle du pôle ressources pour les documents graphiques.

Les nouveaux PLU auxquels l'AGURAM collaborera devront être compatibles avec les dispositions des lois « Grenelle », les orientations du SCoTAM et les récentes évolutions réglementaires du Code de l'Urbanisme.

/ Profil et qualités requises

Le poste est ouvert à des diplômés d'études supérieures disposant d'une expérience professionnelle réussie dans l'élaboration et la gestion de PLU. Des compétences, une expérience et un intérêt particulier dans le domaine de la planification et du droit de l'urbanisme sont indispensables. Une connaissance du territoire de l'agglomération messine constituerait un plus.

- Rigueur organisationnelle et méthodologique ;
- Aptitude à la problématisation et l'analyse stratégique ;
- Curiosité et esprit de synthèse ;
- Qualités relationnelles d'écoute, de pédagogie et d'animation ;
- Sens du travail en équipe pluridisciplinaire et goût du travail partenarial ;
- Qualités rédactionnelles indispensables ;
- Maîtrise de Word et Excel ;
- Permis B requis.

/ Conditions de recrutement

CDD à objet défini de trois années.

Rémunération selon expérience.

Prise de fonction souhaitée en septembre 2017.

Adresser lettre de candidature, curriculum vitae et prétentions par courriel à :

Madame la Directrice, Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM)

contact@aguram.org

Renseignements :

Amaury KRID, chargé d'études Planification – Référent procédures communales : akrid@aguram.org

Date limite de dépôt des candidatures : **9 Juillet 2017**